

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
HAUTE-LOIRE**

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEAUNE-SUR-ARZON**

Séance du 19 JUILLET 2022

**Nbre de membres
au conseil/en exo/présents
10/10/08**

L'an deux mil vingt-deux, le 19 Juillet à 21 heures 00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme SEON Isabelle, Maire.

**Date de la convocation
12/07/2022**

Présents : Tous les conseillers en exercice sauf Mrs. MATHIEU Guillaume et MONTAGNE Alphonse excusés

**Date d'affichage
12/07/2022**

M. LAGIER Jean-Michel a été nommé secrétaire de séance.

**Objet de la délibération : ADOPTION A L'INSTRUCTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE
M57**

Vu le code général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code juridictions financières,
Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,
Vu l'article 242 de la loi de finances n°2018-1317 du 28 décembre 2018,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Mme le Maire présente le dossier sur l'adoption anticipée de la nomenclature M57 au 01 janvier 2023 :
Le référentiel M57 a vocation à devenir la norme pour toutes les collectivités à compter du 01/01/2024 en remplacement de l'actuelle M14 ;

Ce référentiel impose l'adoption d'un règlement budgétaire et financier par la commune.

Il offre aux collectivités qui l'adoptent des règles assouplies en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues.

Les états financiers établis en M57 apportent une information financière enrichie et la vision patrimoniale de la collectivité est améliorée.

La commune, sur proposition du comptable assignataire, adoptera la nomenclature M57 développée dès le 01 janvier 2023.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **Autorise, à l'unanimité des membres présents, Madame le Maire à adopter la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023**

**Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Préfecture le 19/07/2022 et publication
ou notification le 19/07/2022**

Fait à Beaune-sur-Arzon
Le Maire

